

DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC

ARRETE N° AR_2026_045

Monsieur le Maire de la Commune de CUNAC (Tarn)

Vu la demande du Réseau des Médiathèques du Grand Albigeois (C2A) sollicitant un permis de stationnement sur la Place de la Grèze pour une desserte du Médiabus.

Vu le décret n° 64-262, du 14 mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2212-1 à L.2213-6

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la place de la Grèze pour la sécurité des usagers,

ARRETE

Article 1^{er} : Le Médiabus du Grand Albigeois (réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois) est autorisé à stationner, sur la place de la Grèze (devant la Salle de Sports) à compter du 17 novembre 2025.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à charge pour le bénéficiaire de se conformer à la réglementation sus énoncée, à la législation réglementant l'exercice de cette activité ainsi qu'aux conditions spéciales énoncées aux articles ci-après.

Article 3 : La présente autorisation est accordée pour les lundis de 16h00 à 18h00.

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de Cunac, Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Villefranche d'Albigeois, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUNAC, le 24 juin 2026

Le Maire
Marc VENZAL

